



Pension alimentaire pour un enfant majeur

Par **LARRIVEE**, le **28/10/2008** à **22:44**

J'ai divorcé en 2004 et j'ai deux enfants âgé aujourd'hui de 12 ans et 18 ans ! Celui de 12 ans vit avec moi et l'ainé vivait chez sa mère alors aucune pension alimentaire n'avait été statuée !

Cependant, mon fils ainé ne vit plus chez sa mère, il vit maintenant chez ses grands parents (parents de sa mère) et réclame une pension alimentaire !

j'envisage donc de réclamer parallèlement à la maman qui n'a plus d'enfant à charge (alors que moi j'ai eu deux autres enfants d'une autre union) une pension pour notre fils âgé de 12 ans ! mes revenus sont inférieurs à celle de mon ex femme mais j'ignore ces charges actuelles !

ma question est de savoir est ce que la pension que mon ex femme devra payer pour notre fils de 12 ans sera t'elle supérieure à celle que je devrais payée à mon fils ainé sachant qu'il est majeur ?